

Guide de l'élève 2026-2027



FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE

[Calendrier scolaire 2026-2027 FGA](#)

[Calendrier scolaire 2026-2027 FP](#)

MISSION, VISION ET VALEURS DES CFPEAST

Notre mission : Offrir un enseignement, un accompagnement et un environnement qui visent la réussite de chacun de nos élèves dans leur programme de formation.

Notre vision : Inspirer, innover et rayonner.

Nos valeurs : Respect, innovation et bienveillance.

Éthique

Le vouvoiement envers l'enseignant et les membres du personnel est obligatoire en tout temps.

Le respect des individus et de l'environnement, incluant le matériel qui vous est prêté, est primordial. Les repas se prennent à la cafétéria seulement.

Seuls les contenants fermés peuvent être tolérés dans les classes et les laboratoires.

Il importe de faire preuve de jugement lors de l'utilisation d'Internet, incluant l'intelligence artificielle. De plus, il est interdit de partager / diffuser toute photo prise sur le terrain des Centres et ses bâtiments dans vos publications sur les réseaux sociaux.

Toute transgression à l'éthique, y compris toute infraction aux règles de confidentialité et de sécurité, peut entraîner, par décision de la direction, une sanction disciplinaire.

Droits des CFPEAST : Politique de notre CSS – [Droit du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy](#)

Code de vie ([lien à cliquer](#))

Respect des normes de santé et de sécurité

Les élèves doivent respecter les règles de sécurité émises par le personnel enseignant; Le non-respect des normes de santé et de sécurité entraîne une rencontre avec un des membres de la direction qui décidera des mesures à prendre.

Sous la supervision d'un enseignant, les élèves sont autorisés à travailler dans un atelier ou un laboratoire.

Dans les laboratoires et les ateliers, les élèves doivent porter l'uniforme et l'équipement de protection individuelle requis. L'usage du téléphone cellulaire est interdit.

****Les particularités de votre secteur vous seront présentées par votre enseignant.***

Assiduité des élèves subventionnés

Des organismes (BSQ, CSST, SAAQ, MIFI et autres) mandatent les Centres pour leur faire un rapport de l'assiduité et de la ponctualité des élèves qu'ils nous réfèrent. Des rapports de suivi global (assiduité, attitude et comportement) peuvent être transmis sur demande;

Toute absence, déclarée non motivée par les Centres, sera considérée comme telle par l'organisme dont vous dépendez, ce qui peut entraîner des coupures d'allocation.

Attitudes professionnelles

Toute action visant à inciter les élèves et/ou les membres du personnel à participer activement à :

- la vente ou la distribution des biens de consommation ou de services;
- la vente de billets de loterie ou tirages;
- des pétitions;
- des organisations ou mouvements divers;

est interdite dans les Centres, sauf si elle est expressément autorisée par la direction.

Bris, vol et vandalisme

Tout élève responsable de vol, de bris volontaire ou de vandalisme s'expose à des poursuites légales ou au paiement des dommages causés. D'autres sanctions pourraient s'appliquer.

Loi sur le Tabac / Alcool / Drogues

Selon la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, **il est INTERDIT de FUMER ou de VAPOTER à l'INTÉRIEUR des bâtiments des Centres et sur ses TERRAINS** (sauf aux endroits désignés, sur les trottoirs adjacents aux terrains des Centres).

Toute possession, consommation ou vente de boissons alcoolisées et de drogues dans les Centres ou aux abords des Centres est interdite;

L'élève qui se présente à son Centre en possession ou sous l'influence de l'alcool ou de la drogue sera sanctionné et retourné à la maison.

Une progression quant aux mesures disciplinaires appliquées est prévue, selon la récurrence ou la gravité du manquement. La direction peut, après études de cas et consultation auprès des intervenants concernés, suspendre un élève pour une durée déterminée ou mettre fin à sa formation.

LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Le Ministère de l'Éducation définit ces actes de la façon suivante :

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité.

Protocole d'intervention : modalités de divulgation des signalements et des plaintes

[Plan-de-lutte 25-26-FP-FGA-OFFICIEL.pdf](#) (lien à cliquer)

ÉVALUATION

**CES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ÉVALUATION SONT BASÉS SUR LE DOCUMENT :
*NORMES ET MODALITÉS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES***

Lors d'une évaluation, en classe ou à la salle d'examens, tout objet personnel doit être laissé dans son casier. Les manteaux, sacs et téléphones doivent être rangés dans le casier ou en classe.

À la salle d'examens, l'élève présente obligatoirement sa carte étudiante ou une carte d'identité à la personne responsable qui lui remet le matériel nécessaire et lui assigne une place à l'élève.

Le silence est de rigueur pour tous et en tout temps. Il est défendu de communiquer de quelque façon que ce soit avec un autre élève.

L'élève ne peut sortir de la salle d'examens / classe durant la passation de l'épreuve. Si un élève quitte sans permission, son examen lui sera immédiatement retiré et le résultat de ce qui aura été fait sera attribué.

En quittant la salle, l'élève doit remettre le questionnaire, les feuilles réponses, le papier brouillon ou tout autre document relatif à la passation de l'épreuve à la personne responsable des examens.

L'élève pris à plagier ou à collaborer à un plagiat (dans la salle d'examens ou en classe) :

- est immédiatement expulsé du local d'examens;
- se voit attribuer la mention *Échec*.

Une analyse du dossier sera effectuée, d'autres conséquences pourraient être appliquées, selon les normes et modalités.

Horaire de la salle d'examens en FGA :

	Heure d'arrivée OBLIGATOIRE	Heure de fin
Mardi AM	Entre 8h15 et 8h45	11h45
Mercredi AM	Entre 8h15 et 8h45	11h45
Mercredi soir	Entre 17h45 et 18h15	20h45
Jeudi PM	Entre 12h30 et 13h00	15h45
Vendredi AM	Entre 8h15 et 8h45	11h45

Assiduité et ponctualité

L'élève a l'obligation d'assister à tous ses cours et de justifier ses absences.

Pour quitter son local de classe, ou l'atelier, durant un cours, l'élève doit obtenir l'autorisation de son enseignant.

En cas d'absence, l'élève doit informer son T.E.S. de celle-ci et lui apporter une pièce justificative à son retour. La direction validera la justification de l'absence. Par ex. : présence à la cour, rdv chez un spécialiste médical.

Pour tous les cas d'absences répétées, d'arrivées tardives et de départs hâtifs. Des mesures seront prises et des sanctions seront appliquées (sanctions pouvant aller jusqu'à une fin de formation).

Conformément au guide des pièces justificatives pour le contrôle des déclarations du MÉQ, « **Une personne absente pendant cinq jours consécutifs doit être considérée comme ayant abandonné sa formation** »;

Si l'élève désire revenir en formation, il devra se réinscrire aux SARCA, **selon les conditions prévues à son dossier**. En FGA, aucun retour possible avant 6 semaines, en plus de devoir se présenter à la rencontre d'accueil de façon obligatoire.

En FP, en enseignement individualisé, l'élève pourra intégrer lors d'une prochaine date d'entrée. Pour les groupes magistraux, l'élève poursuivra sa formation dans un autre groupe pour poursuivre son parcours, et ce, s'il y a de la place.

Accidents et premiers soins

Dès qu'un élève est victime d'un accident (même mineur) dans les Centres ou sur les terrains des Centres, un avis doit parvenir immédiatement au secrétariat qui verra à ce que le rapport d'accident soit rempli, signé par la direction. Lorsqu'il y a blessure, les premiers soins sont donnés par la première personne sur les lieux. Plusieurs trousse de premiers soins sont accessibles.

Dans les cas d'accidents plus graves, le blessé pourra être dirigé vers une clinique ou à l'urgence de l'hôpital. **Le coût de ce transport est à la charge de l'utilisateur.**

Assurances

Les Centres ne disposent pas d'assurance contre le vol. Si vous désirez une telle protection, vous devez l'acquérir auprès de votre assureur personnel.

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ne détient aucune assurance-accident pour ses élèves. Ces derniers doivent s'en procurer une personnellement si désirée.

Changements d'adresse et/ou de numéro de téléphone

L'élève doit aviser le secrétariat de tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone au cours de l'année scolaire, afin d'effectuer un suivi au MEQ (relevé de notes et diplôme).

Stationnement

Des stationnements gratuits sont disponibles pour les élèves qui suivent une formation dans les Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy.

Au Centre Bernard-Gariépy

Il n'est pas nécessaire d'avoir une vignette pour se stationner.

Vous devez stationner votre véhicule dans les endroits appropriés. Il est interdit de stationner dans un espace réservé au personnel, aux visiteurs OU SUR LA PELOUSE.

Au Centre de formation professionnelle

Se présenter aux SARCA du Centre, avec son certificat d'immatriculation VALIDE pour obtenir sa vignette. La vignette sera délivrée ou renouvelée, selon le cas, à compter du 1er juillet de chaque année.

Casiers

Un casier est mis à la disposition de l'élève, mais demeure la propriété des Centres. Ainsi, il peut être vérifié en tout temps par des personnes autorisées.

URGENCE

Centre antipoison du Québec	1-800-463-5060
CLSC	450 746-4545
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel	450 746-6000
Info-Santé	811
Protection de la jeunesse (DPJ)	1-800-361-5310

DEPENDANCES (DROGUE, ALCOOLISME, TOXICOMANIE, JEU)

Alcoolique anonyme (AA)	450 742-4922
Drogue-aide (service 24h/7j)	1-800-265-2626
Jeu	1-800-461-0140
La Margelle (alcool-drogue-jeu) (service 24h/7j)	450 746-2788
Le Virage (alcool-drogue)	450 746-1226
Narcotiques anonymes (NA)	1-800-879-0333

SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

Association canadienne pour la santé mentale

Facilite l'accès aux ressources dont les gens ont besoin pour maintenir et améliorer leur santé mentale et leur intégration communautaire, renforcer leur résilience et favoriser leur rétablissement à la suite d'une maladie mentale.

450 746-1497

Carrefour naissance-famille

Valorise la qualité de vie des familles ayant des enfants âgés entre 0 et 17 ans. Stimule et soutiens l'entraide entre les familles avant, pendant et après la naissance. Contribue à l'information et l'éducation de la population en matière de périnatalité, enfant et famille.

450 743-0359

SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

Centre d'aide pour victimes d'actes criminels (CAVAC)

Dispense des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide des CAVAC est disponible que l'auteur ou l'autrice du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenants du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires.

450 742-8033

Centre jeunesse Montérégie

Voit à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et intervient pour protéger un enfant lorsque sa sécurité ou son développement est compromis.

450 743-1201

Centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle (CAVAS)

Offre plusieurs services bilingues et gratuits à toute personne victime

d'agression sexuelle, d'abus sexuel et d'inceste, ainsi qu'à leurs proches :

- Médicaux et légaux/18 ans et plus
- Suivi clinique/18 ans et plus
- Écoute, soutien et référence/pour tous

1 888 933-9007

Hôpital Douglas (anorexie, boulimie)

514 761-6131

Interligne

Centre de première ligne en matière d'aide et de renseignements à l'intention des personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres.

1-888-505-1010

Le Vaisseau d'Or (santé mentale)

Offre des mesures de soutien aux membres de l'entourage d'une personne atteinte d'une maladie mentale (le père, la mère, un membre de la fratrie, un conjoint, une conjointe, l'enfant d'une personne atteinte, un ami ou une amie ou toute personne intéressée). La personne atteinte doit avoir 18 ans et plus.

450 743-2300

Lignes-parents

Vous n'êtes pas seuls, tous les parents passent par là. Vous ne savez pas comment en parler? Pas de problème, nous allons trouver ensemble.

1-800 361-5085

Maison La Source

Pour femmes victimes de violence ou en difficulté avec ou sans enfant. Écoute et soutien, accompagnement dans les étapes du processus judiciaire et dans diverses autres démarches personnelles, hébergement, suivi externe, etc.

450 743-2821

Maison Le Passeur (pour hommes violents)

Offre des programmes de sensibilisation à la non-violence et intervention psychosociale envers la population masculine en détresse et/ou manifestant des comportements violents.

450 743-8403

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE**S.O.S. Violence conjugale**

Contribue à la sécurité victimes de violence conjugale et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale.

1-800-363-9010

Suicide-Alerte

Les centres de prévention du suicide sont composés de professionnels ou professionnelles, d'intervenants ou d'intervenantes qualifiés et de bénévoles formés pour accueillir toutes les demandes d'aide et répondre à vos questions.

450 746-0303
1-866-277-3553

Tel-Jeunes

Quand tu ressens le besoin de parler... de n'importe quoi...

1-800-263-2266

AIDE MATERIELLE**Centre d'action bénévole (CAB)**

450 743-4310

Groupe d'entraide Sorel-Tracy (GEST)

450 746-5611

Recyclo-Centre

450 746-4559

La Porte du Passant

Favorise temporairement l'accès gratuit aux services de cafétéria aux personnes en situation de pauvreté extrême tout en les outillant pour retrouver leur autonomie alimentaire. Elle accueille, écoute et réfère les personnes en difficulté vers les ressources pertinentes.

450 551-0578

AUTRES**Alloprof**

Grâce à ses services d'accompagnement gratuits et stimulants, Alloprof engage les élèves et leurs parents dans la réussite éducative.

1 888-776-4455

Carrefour jeunesse-emploi de Pierre-De Saurel (CJE)

Te guide dans tes démarches de recherche d'emploi.

450 743-1441

Bureau service Québec (BSQ)

Offre des services ou des ressources aux personnes qui ont besoin d'une aide à l'emploi ou d'une aide financière de dernier recours.

450 742-5941

L'Orienthèque

Offre des services aux chercheurs d'emploi ou aux nouveaux arrivants, ils sont là pour vous guider.

450 730-0181

Taxibus

450 743-3336